

Arras, le 5 octobre 2019

Pêche et observation de phoques dans la Canche pendant l'été 2019 : Des études doivent être menées.

Plusieurs associations locales de pêches de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer (Hesdin, Maresquel, Beaurainville, Brimeux, Montreuil) ont été reçu en audience le 30 septembre dernier par Marie BAVILLE, sous-préfète de Montreuil-sur-Mer, en présence de la fédération départementale.

Il s'agissait d'évoquer le phénomène de remontées de phoques le long de la Canche, qui a été observé cet été, et ses conséquences sur leurs activités. Ce phénomène est connu et passager, quelques semaines sur la période de mi-juin à mi-août, où quelques individus généralement juvéniles remontent partiellement le fleuve (pour y trouver plus facilement du poisson) avant de regagner la mer. Il a été particulièrement marqué cette année avec des individus plus nombreux et remontant plus en amont, jusqu'à Maresquel, ce qui a généré des inquiétudes auprès des pêcheurs.

Il a été rappelé par les services de l'État que ces mammifères marins sont des espèces protégées par notre législation ainsi qu'au niveau européen. De fait, leur destruction, mutilation, capture, enlèvement et perturbation, sont strictement interdits et toute infraction constitue un délit passible de 3 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende. Quant à l'obtention d'une dérogation, celle-ci n'est pas envisageable au vu des conditions requises par l'article L411-2 du code de l'environnement.

En conclusion des échanges, il ressort la nécessité de suivre, étudier, mieux comprendre ce phénomène saisonnier pour pouvoir le caractériser et en définir les multiples origines.

Est donc retenu le principe d'un suivi scientifique, encadré, de ce phénomène mais également de l'évolution des populations piscicoles présentes et de leur milieu. Les associations locales, la fédération départementale en seront parties prenantes ; les services de l'État et d'autres partenaires à définir y seront associés. Ses résultats permettront d'envisager, le cas échéant, des adaptations de pratiques et/ou solutions techniques pour les pêcheurs pour les années à venir.